

A.P.I CASTRES

Société par actions simplifiée au capital de 80 000 euros
Siège social : sis 3 rue du Carras, 81100 CASTRES
807 935 754 RCS CASTRES

(Ci-après la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 27 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 27 mai,

La société **A.P.I EMPLOI**, société par actions simplifiée dont le siège social est sis 11 rue Emile Brault, 53000 LAVAL, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 944 796 176 RCS LAVAL,

Associé unique de la Société (ci-après l' « **Associé Unique** »),

A, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 21 des statuts de la Société, valablement pris les décisions relatives à l'ordre du jours suivant :

- Constatation de la démission de la société ALTERNATIVE de ses fonctions de Président de la Société ;
- Nomination de la société A.P.I EMPLOI en qualité de Président de la Société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Nomination de la société A.P.I EMPLOI en qualité de Président

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de la société ALTERNATIVE de son mandat de président de la Société en date de ce jour avec effet au jour de son remplacement,

CONSTATE la démission de la société ALTERNATIVE de son mandat de président de la Société à compter de ce jour ;

DISPENSE la société ALTERNATIVE du préavis prévu à l'article 16 des statuts de la Société ;

DONNE QUITUS entier, définitif et sans réserve au titre de l'exécution de son mandat et prend acte qu'aucune somme de quelque nature que ce soit n'est due par la Société à la société ALTERNATIVE au titre de l'exercice de son mandat de président de la Société ou à quelque titre que ce soit ; et

DECIDE de nommer, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée, en remplacement du président démissionnaire :

La société **A.P.I EMPLOI**
société par actions simplifiée au capital de 120.000 euros
siège social : 11 rue Emile Brault, 53000 LAVAL
944 796 176 RCS LAVAL

La société ACTUAL GROUP, en sa qualité de Président de la société A.P.I EMPLOI, elle-même représentée par son président, Monsieur Samuel TUAL, accepte au nom et pour le compte de la société A.P.I EMPLOI, les fonctions de Président, et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

La société A.P.I EMPLOI, ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions de président. Elle pourra toutefois prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement, le cas échéant.

DEUXIEME DÉCISION

Pouvoirs pour la réalisation des formalités

L'Associé Unique, **CONFERE** tous pouvoirs au porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

* * *

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique de la Société, par voie électronique par le biais de la plateforme DocuSign. Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social.

Pour la société A.P.I EMPLOI

Représentée par son président ACTUAL GROUP

Elle-même représentée par Sylvain Richert dûment habilité

Signé par :


35B22ACC15D2447...